

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.
Pas de niveau d'information et de recommandation pour les départements de l'Aisne et de la Somme.

DEMAIN

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.
Pas de niveau d'information et de recommandation pour les départements de l'Aisne et de la Somme.

Avant-hier 23/08/2019		Hier 24/08/2019		Aujourd'hui 25/08/2019		Demain 26/08/2019		
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Polluants et seuils dépassés en µg/m ³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m ³		Polluants et seuils prévus en µg/m ³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
		50		Nord	180		180	
		50		Pas-de-Calais	180		180	
				Somme				
				Aisne				
				Oise	180		180	

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m ³	Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Aujourd'hui et demain, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, et de l'Oise seront concernés par cet épisode de pollution. Cet épisode de pollution s'explique par le maintien des concentrations en ozone élevées due aux conditions météorologiques estivales.

En effet, au vu des conditions météorologiques (augmentation des températures, vent très faible non établi) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations en ozone continuent à augmenter et dépasseront le seuil d'information et de recommandation pour la journée d'aujourd'hui et de demain dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.

Hier, les concentrations en particules en suspension PM10 ont atteint le seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalière localement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cet épisode côtier s'explique par une accumulation de particules produites localement et à des conditions peu dispersives.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes.	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	
		